

CHÈREF - NÂMEH

ou

FASTES DE LA NATION KOURDE

par

Chèref-ouddine,

Prince de Bidlis, dans l'Italèt d'Ärzerôte.

Tome II, première partie.

St.-Petersbourg, 1873.

CHÈREF - NÂMEH

ou

FASTES DE LA NATION KOURDE

par

Chèref-ou'ddine,

Prince de Bidlîs, dans l'Iâlét d'Arzerôte.

Traduits du Persan et commentés

par

François Bernard Charmoy,

Conseiller d'État en retraite, Correspondant de l'Académie Impériale des sciences de Russie et de l'Académie de Stanislas de Nancy, ci-devant Professeur ordinaire de langue et de littérature persanes à l'Université Impériale de St.-Petersbourg, chargé de l'enseignement du Persan et du Turk à l'Institut oriental du ministère des affaires étrangères, Bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Impériale publique, Membre des Sociétés asiatiques de Paris et de Londres, de la Société Royale des Antiquaires de Copenhague, et de celle des naturalistes de Moscou, Chevalier des ordres russes de Saint-Vladimir de la troisième classe et de Sainte-Anne de la seconde, avec les insignes en diamants.

Tome II, première partie.

Deo favente progredi, vel mori.

St.-Petersbourg, 1873.

Commissionnaires de l'Académie Impériale des sciences:

à St.-Petersbourg, à Riga, à Leipzig,
MM. Eggers et Cie, H. Schmitzdorff M. N. Kymmel; M. Léopold Voss.
et Jacques Issakof;

Prix: 2 Rbl. 65 Kop. = 2 Thlr. 28 Ngr.

Imprimé par ordre de l'Académie Impériale des sciences.
Mars 1873. C. Vessélofski, Secrétaire perpétuel.

Imprimerie de l'Académie Impériale des sciences.
(Vass.-Ostr., 9e ligne, No. 12).

CHÈREF-NÂMEH

OU FASTES DE LA NATION KOURDE,

PAR CHÈREF-U'DDÎN, PRINCE DE BIDLÎS.

CHAPITRE III,

qui traite des autres Émirs et princes de Kourdistân.

*Texte
persan,
p. 162.*

Il se compose de trois Sections ou *branches* فرقه subdivisées en huit chapitres ou فصل, dont le premier est consacré aux Princes de *Tchimècheguèzek*, ou *Tchèchècheguèzek* چشكر (ou *Tchèchèchegaïzak*), et contient trois paragraphes شعبه.

Le brillant génie des hommes versés dans la connaissance de l'histoire et leur esprit éclairé, qui se plaît à résoudre les difficultés, n'ignorent pas que la généalogie (l'origine) des princes de *Tchèchècheguèzek* (ou *Tchimècheguèzek*) (1) remonte, comme ils le prétendent (eux-mêmes), à l'un des descendants des Khalifes 'Abâcides nommé ملكيش *Melkêche*. D'autres grands historiens الكابر racontent de leur côté, que (la souche de ces princes fut) l'Émir (2) Séliq, fils de 'Aly, fils de Q'âcime appartenant (3) à une des branches de la dynastie des Seldjouqides (3) سلاجقه, qui régnait à *Erzèn-èr Roûm* (Erzeroûm) et ses dépendances du temps du Sulthan Seldjouqide Alp-Arslân¹) (4), jusqu'à ce qu'en 556 de

1) Sur l'avant-dernier Sulthan Seldjouqide de l'Irân nommé *Arslân châh* ou *Soulthân Arslân* cf. S^t Martin. Mém. sur l'Arménie, T. II, p. 103, 253, 254.

l'hégire (A. D. 1161), il se livra entre lui et les princes du Gourdjistan (Géorgie) un combat acharné, à la suite duquel les principaux officiers de son armée tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Mais, comme sa soeur avait épousé le roi des Arméniens, celui-ci envoya en Géorgie des présents et des cadeaux à l'effet de délivrer son beau-frère des liens de la captivité (5).

Après le décès de ce dernier sa principauté fut transmise à son fils Mélik Mou'hammed; et lorsque celui-ci eut émigré de ce séjour de la mort, l'autorité souveraine passa à Djâqdoche جاقدرش, après lequel Mélik Châh, (6), fils de Mou'hammed, monta sur le trône. Celui-ci, ayant voulu se soustraire à la domination de son suzerain, et aspirant au sulthanat, fut enfin fait prisonnier en 596 (A. D. 1199—1200) par Souleïmân, fils de Q'ilidj-Arslân le Seldjouq'ide²⁾, qui le fit mettre à mort (7). Ce fut à compter de cette époque que la ville d'Erzèn-e'r Roûm (Erzeroum) tomba au pouvoir des Seldjouq'ides de *Roûm* (l'Asie Mineure). Il est très-possible que les princes de Tchimicheguézek soient des descendants de *Mélik Châh*, et que ce nom, par suite du fréquent usage qu'en ont fait les Kourdes, ait été changé, par contraction, en *Melkiche*. Il est de fait que les noms des princes de Tchimicheguézek prouvent qu'ils sont des descendants et des rejetons de la nation turke; car ils n'ont absolument aucune analogie avec ceux des Arabes et des Kourdes.

Texte persan, p. 168.

On rapporte qu'un des petits-fils de Melkiche, qui portait le même nom que lui, ayant rassemblé sous son drapeau une nombreuse multitude (de partisans), fit la conquête de trente-deux châteaux forts et de seize cantons, qui sont actuellement soumis à la domination des princes de Tchimicheguézek, et l'on désigne leur grande tribu عشيرت sous le nom de Melkichy. Cette peuplade se compose de trois branches: elle est renommée dans tout le Kourdistân, non seulement par la multitude de grandes et de petites tribus qui en dépendent, mais encore par le nombreux

2) Sur Q'ilidj-arslân, voyez l'*Hist. universelle*, T. XVI, p. 615.

concours de partisans qui embrassèrent sa défense. Près de mille familles de cette peuplade entrèrent au service des souverains de l'Irân, et un grand nombre d'entre elles furent attachées à la cour du monarque, qui leur assigna un prince particulier: leur pays occupe, dans le Kourdistân un si vaste espace, que les grands, de même que le vulgaire, et principalement les potentats *خواقين* turks leur appliquent dans les ordres émanés de leur cabinet *پروانجات* (8) et dans leurs décrets, la dénomination absolue de *Kourdistân*: et toutes les fois que les Kourdes eux-mêmes font mention de la province du *Kourdistân*, ils entendent par là le pays de *Tchimicheguézek* (ou *Tchèchècheguézek*). Depuis l'époque où Melkîche se rendit maître des trente-deux châteaux et des cantons susmentionnés, ses enfants et ses glorieux descendants gouvernèrent successivement les forts et les cantons de *Tchimicheguézek*, qui restèrent en leur possession, même à l'époque des perturbations (révolutions) opérées par les plus glorieux monarques, tels que *Tchinguiz-khân*, l'Émir *Timoûr le Gourgân* (ou *Gourékân*), *Çahrokh Mirza* et *Q'ara Jouçouf le Turkoman* jusqu'à ce qu'enfin les rênes du gouvernement du pays tombèrent entre les mains puissantes de *Cheïkh* . . . (9) fils de l'Émir *Iamân* (peut-être *Ielmân*?) et l'empire d'Irân fut définitivement dévolu à *'Haçanebig le Baïendourien* (10). Celui-ci ayant pris à tâche d'exterminer les familles du Kourdistân, principalement celles qui s'étaient montrées dévouées et soumises à la dynastie des sulthans du Mouton Noir fit, entre autres, tous ses efforts pour détruire et extirper la race des princes de *Tchèchècheguézek*, et chargea la peuplade *Khèrbèndehlu*, qui était une des principales tribus nomades (*اويماقات* *Owîmaq's*) du Mouton Blanc, de soumettre la principauté de *Tchèchècheguézek*. Cette peuplade enleva (11) de vive force et d'une manière hostile, le pays susmentionné à l'Émir *Cheïkh 'Haçane*, qui, de fait, était un jeune prince distingué par sa valeur et renommé pour sa libéralité. Dès qu'il eut débuté sur la scène politique et atteint l'âge de maturité et de discernement, il n'avisa plus, nuit et jour, qu'aux

moyens de se défaire et de se débarrasser de ses ennemis, et fit de la conquête de ce pays le point de mire de son génie élevé. Il rassembla, en conséquence, sous ses drapeaux une foule de braves et une multitude d'hommes déterminés de cette contrée, et mettant toute sa confiance dans le créateur de l'univers et de

toutes les parties dont il se compose (جزء وکل), il attaqua la peuplade Khèrbèndehlu, qu'il contraignit, de vive force, à évacuer ses domaines héréditaires dont il prit possession (12). Lorsqu'il eut fini de régner, son fils Sohrâb-big lui succéda, et se dirigea, à son tour, vers le monde de l'Éternité après avoir gouverné pendant quelque temps. Son fils aîné ارشد 'Hâdjy Roustèm-big occupa le trône de son père. Ce fut de son temps que le châh Szèfide Isma'îl 1^{er} commença à jouer un rôle. Il envoya un des Émirs Qizilbâches nommé Noûr-'Aly Khalifa (13) pour soumettre la principauté de Tchèmècheguék. 'Hâdjy-Roustèm-big, étant venu au devant de lui avec soumission et obéissance, livra à Noûr-'Aly Khalifah les châteaux forts et les divers cantons de ce pays sans coup férir et sans lui opposer la moindre résistance. Il se rendit ensuite, en personne, à la cour du chah Isma'îl, où il obtint l'honneur de baiser le seuil de ce monarque, et fut comblé de présents et de largesses de la part de ce souverain, qui lui accorda un district الكای dépendant de l'Iraq en échange de Tchèmècheguék. Noûr 'Aly Khalifah, de son côté, se montra tyrannique et hostile envers ses administrés, et fit mettre à mort une multitude de tribus عشایر et de Mirzas (princes) Melkichy, ce qui porta cette peuplade tout entière, tant grands que petits, à prendre le parti de se révolter et de faire retentir la sphère céleste de ses cris de rébellion. Ils ajustèrent à leur corps leurs armures guerrières, et expédièrent un courrier dans l'Iraq et à Iszphahân pour mander 'Hâdjy Roustèm-big. Le hasard voulut que le châh Isma'îl marchât, précisément à la même époque sur Tchaldirân à la tête des troupes de l'Iraq, du Farse et de l'Adzerbaïdjân, pour y livrer

bataille au Sulthan Sélîm-Khân, et que 'Hâdjy Roustèm-big fût attaché, dans cette campagne, à la suite (à l'état-major) du chah. Après la défaite de ce monarque, le Sulthan Sélîm Khân tourna la bride de son coursier vers la ville de Tébrîz pour en faire la conquête, et 'Hâdjy Roustèm obtint l'honneur de baiser l'étrier du Sulthan en un lieu nommé *Iâm* يام (14), dépendant de Marande (15). Il fut supplicié le même jour, conformément à l'arrêt du Sulthan, dont l'exécution fut aussi prompte que celle des décrets du Destin. Le même jour son petit-fils, ainsi que quarante ag'as et officiers متعینان Melkîchy partagèrent son sort. Il est de notoriété publique que ce prince fut mis à mort parce qu'en 878 (A. D. 1473—4), époque où le Sulthan Mou'hammed-Khân, souverain du pays de Roûm والى روم, marcha sur le château de Gamâkh (15^a) pour s'en rendre maître et défit 'Hâçane-big le Baïëndourien après lui avoir livré bataille, le gouverneur du château de Gamâkh était décidé à remettre la place aux commissaires du Sulthân Mou'hammed-Khân; mais 'Hâdjy Roustèm-big s'y opposa, et livra lui-même, quelque temps après, le château de Gamâkh aux commissaires du chah Isma'îl le Szèfide (*Szèfèwy*). Ferroukh-châd-big le Baïëndourien, en ayant fait son rapport au pied du trône du Sulthan, asile du khalifat, lui exposa le fait en ces termes: «Hâdjy Roustèm-big a hésité de livrer le château de Gamâkh à votre auguste aïeul, et il l'a remis aujourd'hui, sans faire la moindre difficulté et sans coup férir, aux commissaires du chah Isma'îl». Ces faits ayant laissé une fâcheuse impression dans l'esprit du monarque aussi vindicatif que Mars, il fit infliger à 'Hâdjy Roustèm-big, dès qu'il se présenta devant lui, le châtiment qu'il avait mérité par sa conduite messéante, car (16)

*Texte,
person,
p. 166.*

(Hémistiche.) Quiconque agit mal envers son souverain, en est mal récompensé.

Lorsque la nouvelle de la mort de 'Hâdjy Roustèm-big parvint, dans l'Iraq', aux oreilles de son fils Pîr 'Houçein-big, il quitta cette province, et se rendit en Égypte dans l'intention

d'entrer au service des sulthans *tcherkès* (circassiens). Il rencontra en route Mamaï-big, qui gouvernait Malathia en qualité de lieutenant (au nom بنیابت) des sulthans circassiens, et lui donna quelques détails sur sa position critique. Prenant pour règle de conduite le texte du verset sacré (du Q'orân) qui porte: «Consulte-les sur l'affaire (qui te préoccupe) (17)», il lui demanda son avis sur le projet qu'il avait conçu de se rendre en Égypte. Mamaï-big était un homme expérimenté, qui avait vu le monde et éprouvé le froid comme le chaud, de sorte que la langue du siècle chantait son expérience en lui appliquant ce refrain (18):

(Vers.) C'est un vieillard guidé par le génie et versé dans les affaires, dont la bouche, semblable à celle d'une lampe, est pleine d'eau et de feu.

Après avoir longtemps médité la réponse qu'il devait lui faire, Mamaï lui dit: «La grandeur, la puissance, la force et le pouvoir des sulthans othomans l'emportent aujourd'hui sur ceux de tous les monarques contemporains, et la renommée de leurs conquêtes universelles, jointe à la réputation de leur gouvernement, se sont répandues dans toutes les régions et les contrées du globe. D'un autre côté, la situation politique des sulthans circassiens est précaire, car leur faste s'est écarté des préceptes de la justice. Comme le bout du fil de leur administration s'est échappé des mains de cette même justice, il est à présumer que la fumée de l'iniquité ne tardera pas à s'élever de leur foyer (19) et que leur empire passera sous peu en des mains étrangères. Le parti le plus sage pour vous est de prendre le froc du pèlerinage pour aller baiser le seuil du Sulthan Sélîm-khân et de tourner la bride de votre coursier du côté de la Roumilie (Roûm).

Pîr Huceïn-big, fils de Hâdjy Roustèm-big.

*Texte
persan,
p. 167.*

Ce prince, qui était la fleur de sa famille et la crème de sa lignée, suivit fidèlement les conseils de Mamaï qu'il avait rencontré, car il est dit:

(Vers.) Un conseil désintéressé est semblable à un remède amer (20), qui chasse la maladie (20).

Il porta, en conséquence, le pied de la résolution à l'étrier du départ, et se fit un devoir sacré de se conformer strictement à la teneur du précepte qui dit: «Du moment où tu as pris une résolution, mets ta confiance en Dieu». Il se rendit donc avec un sincère dévouement à la Sublime Porte du Sulthan Sélim Khân, et eut le bonheur d'être admis, à Amasia (ancienne *Amasea*) (21), à baiser le tapis de Sa Hautesse. Lorsqu'il se présenta devant ce monarque, dont le regard produisait l'effet de la pierre philosophale, le Sulthan, plein d'admiration pour sa force d'âme et sa valeur héroïque, se dit: «Quoique nous ayons fait mettre à mort son père et son fils avec quarante ag'as Melkichy, il est venu, sans la moindre méfiance et sans aucune crainte, se réfugier à notre céleste cour». Le Sulthan Sélim-Khân, prenant pour règle de conduite le texte du vers suivant:

Lorsque le coupable implorera ton pardon, tu seras toi-même coupable, si tu ne le lui accordes pas (22),
 le distingua d'entre ses égaux et rehaussa son mérite en le comblant de ses augustes faveurs et de ses bontés Impériales. Il lui accorda la principauté de Tchèmècheguèzek sur le même pied qu'elle avait été possédée par ses pères et ses aïeux. Il émana, en conséquence, un firman de Sa Hautesse, qui enjoignait expressément à Mou'hammed-Pacha *Byig'lou* (la Moustache), *Mir-i-Mirân* (gouverneur général) de Mèr'ache (23) d'escorter Pîr-'Houceïn-big à Tchèmècheguèzek, d'enlever ses domaines héréditaires d'entre les mains des Q'izilbâches pour les lui restituer. Le pacha s'empressa de se conformer à ce décret, en se rendant à Tchèmècheguèzek. Mais Pîr-'Houceïn le devança; et, après avoir réuni sous ses ordres ses grandes et ses petites tribus, avant l'arrivée des troupes de Mou'hammed-Pacha, il se hâta de marcher contre Noûr 'Aly Khâlifah. Celui-ci, de son côté, vint à sa rencontre, et les deux armées en vinrent aux mains dans un lieu nommé *یاکر بیلاغی* (peut-être

تکوریلاغی *Takour Jaïlag'y*, campement d'été ou plateau de l'autocrate) (24). Après une lutte opiniâtre, les Q'izilbâches furent mis en déroute, et les Kourdes se hâtèrent de trancher la tête à Noûr 'Aly Khalifah, dont ils séparèrent l'âme du corps. Pîr 'Houceïn-big extirpa les Q'izilbâches, qui, semblables aux épines du *Mog'aïlân* مغیلان, étouffaient la roseraie de sa patrie, et donna tous ses soins au gouvernement de ces parages, sans y rencontrer aucun rival ni compétiteur. Il y consacra ensuite une trentaine d'années à la paisible administration de la principauté, et passa dans la vie future, laissant ici bas, comme autant de souvenirs, seize fils nommés: 1° Khâled-big; 2° Mou'hammed-big; 3° Roustêm-big; 4° Iouçouf-big; 5° Piltèn-big; 6° Keï-q'obâd-big; 7° Bahloûl-big; 8° Mou'hcine-big; 9° Ja'q'oub-big; 10° Ferroukh-châd-big (25); 11° 'Aly-big; 12° Kilaby-big (A. کلالی Kélâly); 13° Keï-Khosrew-big; 14° Keï-Kawous-big; 15° Perwîz-big; 16° Ielmân-big.

Après le décès de leur père, ces frères refusèrent d'obéir l'un à l'autre, et oubliant la teneur du vers qui dit (26):

«Le bonheur ne provient que de l'Union: l'infortune naît de la Discorde»,

ils se vouèrent tous ensemble à l'anarchie بیدولتی, se rendirent à la cour du Sulthan Souleïmân-Khân, et le prièrent d'envoyer dans leur pays un *topographe* مھرر (27) chargé d'incorporer aux domaines Impériaux la bourgade de Tchèmècheguék, ainsi que la capitation des Infidèles et les revenus des troupeaux de cette contrée avec différents villages et cantons susceptibles d'y être annexés, et de diviser tout le reste de la province en deux Sandjaq's (districts militaires) et quatorze *Zi'âmets* et *Timârs* (grands et petits fiefs ou bénéfices militaires). Il émana, en conséquence de leur demande, un généreux diplôme نشان de Sa Hautesse, qui prescrivait le partage de la principauté de Tchèmècheguék en deux Sandjaq's et quatorze *Zi'âmets* et *Timârs*, outre les domaines Impériaux: ces grands et petits fiefs devaient rester au pouvoir des fils et des descendants

de Pîr 'Houceïn-big, sous la condition expresse, qu'en cas de vacance, ces Sandjâqs, ces Ziâmets et ces Timârs seraient reversibles aux fils et descendants de cette lignée ^{سلسله}, sans pouvoir jamais tomber en des mains étrangères, et que leurs enfants et petits enfants ne pourraient de même (non plus) aspirer à quelque autre poste de l'empire othoman. Texte persan, p. 169.

PARAGRAPHE ^{أول} PREMIER.

Des Princes de Mèdjènguerde (ou Mèjènguerde) (27^a).

Le canton de *Mèdjènguerde* ou *Mèjènguerde* fut accordé par un généreux diplomé du Sulthan Souleïmân-Khân, à titre de Sandjâq (ou district militaire) à Mou'hammed-big, fils aîné de de Pîr 'Houceïn-big. Il mourut après un règne d'un an et laissa quatre fils; mais ils étaient encore en bas âge, et aucun d'eux n'était capable de gouverner. Ce Lîva ou Sandjâq fut donc confié par le Divan du Sulthan Souleïmân à son frère Ferroukh-châd-(28) big. Au bout de quelques années, ses frères, égarés par la haine et la jalousie, l'accusèrent de malversation (29) et la chose fut rapportée au pied du trône du monarque, qui était l'asile de la justice. Il fut donc supplicié conformément à un firman (arrêt) du Sulthan Souleïmân, et laissa en mourant, deux fils nommés Khalîl-big et 'Houceïn-big. Un grand fief ou bénéfice militaire (*Ziâmèt*) détaché du Sandjâq de Mèdjènguerde fut alloué à ces deux fils conjointement, et le Sandjâq même fut confié à Q'âcime beg, frère de Sinân-Pacha l'Albanais (l'Arnaûte), *Mîr-i-mîrân* (gouverneur-général) d'Ârze-roûm. Pour satisfaire et indemniser, d'autre part, les quatre fils de Mou'hammed-big, on leur accorda des *Ziâmets* et des *Timârs*. Plus tard, Roustèm-big, prince de Portok, soumit au Sulthan, qui était l'émule du sage Salomon, une requête ainsi conçue: «Si Ferroukh-châd-big (30) s'est rendu coupable d'actions honteuses, il s'est attiré le courroux et le châtiment de son souverain. Votre serviteur ose, en conséquence, soumettre aujourd'hui à la céleste cour du Sulthan une requête, par laquelle il supplie sa Hautesse d'octroyer,

en vertu des capitulations Impériales, à Piltèn-big, fils de Pîr-'Houceïn-big, son *Odjàq* (domaine patrimonial) héréditaire, et de ne pas le remettre à des mains étrangères».

*Texte
persan,
p. 170.*

Le Sandjâq de Mèdjènguerde fut donc accordé à Piltèn-big conformément à la demande de Roustèm-big. Lors du retour du Serdâr - Mouszthafa - Pacha de la campagne du Chîrwân, il obtint de ce pacha la permission de retourner dans ses foyers, et partit pour Mèdjènguerde. Arrivé dans le canton de *Terdjân* (31), il remit son âme à l'ange chargé de la reprendre, et laissa, en mourant, quatre fils nommés 'Aly-big, Djéhân guir, 'Otmân et *Kel* (32) A'hmed-big. Le Sandjaq de Mèdjènguerde fut accordé, en vertu d'un diplôme de sa Hautesse le Sulthan Mourâd Khân, à son fils aîné 'Aly-big de la part du Serdâr Mouszthafa-Pacha, et ses frères se contentèrent des grands et des petits fiefs qui leur furent accordés. Après avoir gouverné et administré ces fiefs pendant quelques jours, 'Aly-big répondit à l'appel des habitants du royaume céleste qui lui criaient: «Âme paisible, reviens contente et satisfaite dans le sein de ton Seigneur!» (33), et passa dans la vie future laissant après lui trois fils nommés 'Haïder-big, Allah-werdy-big et Piltèn. Le Sandjâq fut conféré à son fils aîné 'Haïder-big par le Divan du Sulthan Mourâd-Khân. Il n'avait pas encore pris possession de ce Sandjâq, que déjà l'ange de la mort avait soustrait à sa domination la citadelle de son corps: il passa, en conséquence de ce monde continuellement agité dans la demeure du repos. Le Sandjâq de Mèdjènguerde resta, de la manière convenue, entre les mains de son frère Allah-werdy-big (Dieu-donné), qui le possède encore aujourd'hui, lundi, 18 du mois de Ramazân de l'année 1005 (23 avril 1597 de J.-C.).

PARAGRAPHE شعبة SECOND.

Des Princes de Portok (34).

Après le décès de Pîr 'Houceïn-big, la principauté de Tchèmècheguézek (Tchimicheguizk) fut partagée, comme il a été dit